

# 6<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

**P**rocès-verbal de l'assemblée des administrateurs de Promotion Saguenay inc., tenue en date du **22 novembre 2018**, à 8 h 30 au CQRDA, 637, boul. Talbot, bureau 105, arrondissement de Chicoutimi.

Sont présents :

Mme Josée Néron, *mairesse et présidente*  
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*  
M. Éric Larouche, *Tourisme*  
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*  
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*  
M. Éric Rousseau, *Industrie*  
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*  
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*  
Mme Lise Bernier, *Professionnel*  
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*  
M. Gilles Déry, *Communautaire*

Sont absents :

M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*  
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*  
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*

Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*  
Mme Martine Racine, *directrice aux finances*

∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞

## 1. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La présidente étant présente par téléphone et non directement sur place, M. Gilles Déry est nommé président d'assemblée exceptionnellement pour cette rencontre. Ce dernier et le directeur général souhaitent la bienvenue à tous.

## 2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de M. Gilles Déry. Le quorum étant constaté, le président déclare l'assemblée ouverte.

2018-0220

## 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**D'AJOUTER** les points suivants au Varia :

- 10.1. Contrat de travail du directeur général;
- 10.2. Incubateurs;
- 10.3. Embauche d'une firme externe | Réorganisation;

**ET D'ACCEPTER** le projet de l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

#### 4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-0221

##### 4.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 octobre 2018 avec la modification présentée et les ajouts suivants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 octobre 2018 avec les modifications suivantes :

- Au point 5.2. Modifier « **QUE** soit constitué le comité de gouvernance et d'éthique et que celui-ci soit composé de :
  - Mme Marlène Bouchard;
  - Mme Lise Bernier;
  - M. Jean-Marc Crevier;

**QUE** soit constitué le comité des ressources humaines et que celui-ci soit composé de :

- Mme Nathalie Lajoie;
- Mme Marie-Élaine Riou;
- Mme Caroline Giroux;
- M. Pierre-Philippe Tremblay;
- M. Martin Harvey;

**ET QUE** soit constitué le comité de vérification et finances et que celui-ci soit composé de :

- M. Éric Rousseau;
- M. Michel Potvin;
- M. Éric Larouche;
- M. Gilles Déry;

ADOPTÉE à l'unanimité. »

- Au point 6.1. Modifier « **QUE** soit déposée annuellement, lors de la rencontre du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle, la déclaration en rapport avec les responsabilités statutaires des administrateurs. »
- Au point 6.2. Modifier « **QUE** soient ratifiés les chèques émis en juillet et août 2018 excluant les chèques suivants qui doivent être ratifiés avec réserve : # 16254 à # 16280, # 16388 à # 16414 et # 16442, un avis juridique nous sera fourni. »
- Au point 6.4. Ajouter « **QUE** soit approuvée via courriel la liste de crédits paiements par un signataire autorisé du conseil d'administration; »
- Au point 7.2. Ajouter « **QUE** Mme Nadia Tremblay agisse comme substitut en l'absence de M. Patrick Bérubé; »

Et modifier « **QUE** M. Patrick Bérubé, directeur général, ou son substitut, soit autorisé à exercer les fonctions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0222

##### 4.2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée téléphonique du 1<sup>er</sup> novembre 2018 avec modification;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**D'ADOPTER** le procès-verbal de l'assemblée téléphonique du 1<sup>er</sup> novembre 2018 avec la modification présentée.

ADOPTÉE à l'unanimité.

#### **4.3. Procès-verbaux antérieurs | Suivi;**

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration sur certains points discutés antérieurement.

### **5. ADMINISTRATION**

**2018-0223**

#### **5.1. Associations commerciales et industrielles;**

**CONSIDÉRANT** le mandat octroyé à la direction de Promotion Saguenay le 9 février 2018 par le conseil d'administration et en référence aux résolutions CE # 2018-0018, CE # 2018-0019 et du CA # 2018-0009;

**CONSIDÉRANT** le désir de la Ville de Saguenay que Promotion Saguenay se retire de la gestion des associations suivantes :

- Corporation Centre-Ville de Jonquière;
- Corporation Centre-Ville d'Arvida;
- Corporation Centre-Ville de La Baie;
- Corporation Centre-Ville de Kénogami;
- Association des Centres-Villes de Chicoutimi;
- Zone Talbot;
- Association des parcs industriels de Jonquière;
- Association parc industriel de La Baie;
- Association des entreprises du parc industriel du Haut-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay doit assurer la continuité de la marque de commerce « CVS »;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier  
APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

**QUE** Promotion Saguenay procède à la terminaison du service de soutien administratif et d'aides financières pour les associations commerciales et industrielles au 31 décembre 2018;

**ET QUE** Promotion Saguenay assure le suivi de la marque de commerce « CVS » en continuant l'exploitation des bons cadeaux ainsi que des sites Internet.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0224**

#### **5.2. Recommandation | Comité interne ressources humaines;**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture d'un poste de conseiller (ère) senior au développement économique dont a été informé l'ensemble du personnel de Promotion Saguenay le 27 août 2018;

**CONSIDÉRANT** le processus de sélection qui s'en est suivi;

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay possède une grille d'équité salariale;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche  
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

**QUE** Promotion Saguenay procède à la nomination de M. André Blackburn au poste de conseiller senior au développement économique à compter du 26 novembre 2018;

**ET QUE** ses conditions salariales soient établies selon la grille d'équité salariale.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

**5.3. Accréditation syndicale | Suivi;**

Le directeur général nous fait un suivi sur ce dossier.

M. Gérald Savard quitte la rencontre à 9 h 55.

**6. INDUSTRIE & COMMERCE**

**6.1. Dossiers de développement économique | Suivi;**

Le directeur général nous fait un suivi des activités du dernier mois et sur les dossiers en cours.

**7. SERVICE AUX ENTREPRISES**

**7.1. Aides financières – Fonds de développement des territoires (FDT);**

**2018-0225**

**7.1.1. Ail du Moulin;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Ail du Moulin de l'arrondissement Chicoutimi, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son démarrage;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0226**

**7.1.2. Esope Leadership;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 4 000 \$ à Mme Claudia Bélanger, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son projet de travail autonome;

**QUE** la somme de 4 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0227

**7.1.3. Fannie Girard;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 4 000 \$ à Mme Fannie Girard, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour supporter son projet de travail autonome;

**QUE** la somme de 4 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0228

**7.1.4. Forestier Maxence Otis;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Forestier Maxence Otis (9386-3678 Québec inc.) de l'arrondissement La Baie, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son démarrage;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0229

**7.1.5. Fourrure Léopold Martel;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Dilan Porzuczek pour supporter la relève de l'entreprise Fourrures Léopold Martel de l'arrondissement Jonquière, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0230 7.1.6. Joli Rouge inc.;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Joli Rouge inc. de l'arrondissement Chicoutimi, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son démarrage;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0231 7.1.7. Lapointe et Gagnon Ltée;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$, répartie à parts égales entre M. Dany Gagnon et M. David Barrette pour supporter la relève de l'entreprise Les Entrepreneurs Lapointe & Gagnon Ltée de l'arrondissement Jonquière, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0232 7.1.8. Mélanie Larouche;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ à Mme Mélanie Larouche, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour supporter son projet de relève et acquisition de la clientèle de madame Diane Brisson;

**QUE** la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**7.2. Aides financières – Projets structurants;**

**2018-0233**

**7.2.1 Filière du chanvre industriel du SLSJ;**

**CONSIDÉRANT** que le projet permettra de définir les paramètres requis pour assurer le développement de la filière du chanvre industriel au Saguenay–Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires, volet projets structurants;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 3 517,50 \$ à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet projets structurants, pour supporter la Stratégie de développement pour la filière du chanvre industriel au Saguenay–Lac-Saint-Jean;

**QUE** la somme de 3 517,50 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0234**

**7.2.2. Maison de soins palliatifs de Saguenay;**

**CONSIDÉRANT** que le projet permet de supporter la réalisation de La Maison de soins palliatifs du Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires, volet projets structurants;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 20 000 \$ à La Maison de soins palliatifs du Saguenay, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet projets structurants;

**QUE** la somme de 20 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires;

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

### **7.2.3. Société des fabricants régionaux (SFR);**

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

## **8. TOURISME**

2018-0235

### **8.1. Forum Horizons Nord Québec;**

**CONSIDÉRANT** que l'initiative Forum Horizons Nord Québec cible des enjeux de diversification et de l'économie régionale;

**CONSIDÉRANT** que cet événement se déroulera pour sa 1<sup>re</sup> édition à Saguenay du 15 au 16 mai 2019;

**CONSIDÉRANT** que l'événement se devra d'être en alliage avec la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord;

**CONSIDÉRANT** que l'événement mobilise de nombreux acteurs socio-économiques de la francophonie internationale sur les enjeux de la diversification culturelle dans les régions du Nord-du-Québec et de la rareté de main-d'œuvre;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche

APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**QUE** soit octroyée une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ pour la tenue du Forum Horizons Nord Québec;

**QUE** la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire DSA Congrès et événements sportifs;

**ET QUE** le montant soit versé en deux tranches de la façon suivante :

- 2 500 \$ dès maintenant
- 2 500 \$ suivant le dépôt du rapport d'activité.

ADOPTÉE à l'unanimité.

## **9. FINANCE**

2018-0236

### **9.1. Changement de signataire | Comptes bancaires;**

**CONSIDÉRANT** la nomination du nouveau directeur général par le conseil municipal de la Ville de Saguenay lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** que deux signataires sont obligatoires en tout temps, soit un membre du conseil d'administration et un membre du personnel de direction;

**CONSIDÉRANT** que les paiements des dépenses de nature courante sont effectués via les solutions bancaires par Internet et mobile et que deux signataires du personnel de direction sont autorisés, soit la direction générale, la direction générale adjointe/vice-présidente exécutive ou la direction aux finances;

**CONSIDÉRANT** que ces paiements reliés aux dépenses de nature courante doivent être approuvés via courriel par un signataire autorisé du conseil d'administration;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau

APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux



**QUE** soit modifiée la liste des signataires sur les comptes bancaires de Promotion Saguenay de la façon suivante :

Mme Josée Néron, Présidente  
M. Éric Larouche, Trésorier  
Martin Harvey, Secrétaire  
M. Patrick Bérubé, Directeur général  
Mme Priscilla Nemey, Vice-présidente exécutive  
Mme Martine Racine, Directrice aux finances

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0237

**9.2. Fin de l'entente de services et appel d'offres | Recyclage et déchets;**

**CONSIDÉRANT** que les ententes actuelles avec Waste Management prendront fin dans quelques mois;

**CONSIDÉRANT** que les modalités, prévues auxdites ententes, prévoient automatiquement le renouvellement pour 60 mois si nous n'y mettons pas fin;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de continuer les services de collecte des ordures et du recyclage inclus dans les conteneurs présents aux bureaux d'information touristique de la rue Racine et du boulevard Talbot;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche  
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

**QUE** soit acheminée une lettre recommandée à Waste Management afin que les ententes actuelles ne soient pas renouvelées automatiquement tel que prévu aux modalités existantes;

**ET QUE** Promotion Saguenay puisse procéder à un processus d'appel d'offres sur invitation concernant ces services sur une période de trois ans.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0238

**9.3. Appel d'offres | Papeterie et fournitures de bureau;**

**CONSIDÉRANT** le souci d'obtenir de meilleurs prix pour les achats de papeterie et de fournitures de bureau courantes;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau  
APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

**QUE** Promotion Saguenay se joigne au processus d'appel d'offres de la Ville de Saguenay concernant les achats de papeterie et de fournitures de bureau courantes.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0239

**9.4. Les Marquis de Jonquière | Transfert;**

**CONSIDÉRANT** la résolution VS-CE-2018-1314 de la Ville de Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le budget de Promotion Saguenay prévoyait lors de son adoption le montant lié à l'aide financière octroyée aux Marquis de Jonquière pour la saison 2018-2019;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**QUE** soit transféré à la Ville de Saguenay le montant du budget 2018 attribuable à la saison 2018-2019 des Marquis de Jonquière de l'ordre de 108 750 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**9.5. Listes des chèques de juillet et août 2018 | Suivi;**

Le directeur général apporte les réponses aux questions formulées lors du dépôt des listes des chèques de juillet et août 2018;

**2018-0240**

**9.6. Listes des chèques de septembre et octobre 2018;**

Déclaration d'intérêt de M. Pierre-Philippe Tremblay, *Domaine Le Cageot*, Mme Caroline Giroux, *La Maison O'Gelato & Cacao*, M. Gérald Savard en regard à *Les entreprises Pearson*, M. Éric Larouche, *Les Pétales R.L. et Hôtel Chicoutimi* et M. Gilles Déry, *CQRDA* dans les listes des chèques de septembre et octobre 2018.

**CONSIDÉRANT** les chèques émis en septembre et octobre 2018;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** soient ratifiés les chèques émis en septembre et octobre 2018 excluant les chèques suivants qui doivent être ratifiés avec réserve: # 16594 à # 16607, # 16609 à # 16620 et # 16622, un avis juridique nous sera fourni, ainsi que les # 16557 et # 16858.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0241**

**9.6.1. Listes des chèques;**

**CONSIDÉRANT** le temps consacré à analyser la liste des chèques déposée;

**CONSIDÉRANT** la volonté des membres du conseil d'administration de relayer la tâche d'analyser ladite liste;

**CONSIDÉRANT** que la présidente juge nécessaire d'analyser cette même liste avant la signature des chèques émis;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche  
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

**QUE** soit acheminé à la présidente le rapport extrait du système comptable des chèques émis avant leur signature, et ce, pour approbation de cette dernière;

**ET QUE** soit transféré au comité des finances le soin d'analyser la liste des chèques telle que présentée.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**10. VARIA**

**2018-0242**

**10.1. Contrat de travail du directeur général;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du contrat de travail du nouveau directeur général;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**QUE** soit entériné ledit contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**10.2. Incubateurs;**

La résolution # 2018-0204 sur le projet de mise en place et exploitation de deux incubateurs d'entreprises devra être modifiée suite aux recommandations de Me Caroline Dion.

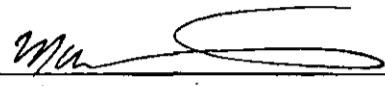
**10.3. Embauche d'une firme externe | Réorganisation;**

Ce point a été discuté. L'embauche d'une firme externe n'a pas été retenue compte tenu des délais.

**2018-0243 11. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Néron  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire